

Réponse du Conseil communal par Yvan Burri, conseiller communal

"Le Conseil communal a mandaté la commission des travaux publics pour étudier cette problématique. En conclusion, il n'y a pas lieu de mettre un tel panneau. L'exécutif a suivi le préavis des travaux publics".

Monsieur Michel Gury est « lamentablement » satisfait.